



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENTS
NUMÉRO 227-2-2018
NUMÉRO 246-2018

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 avril 2018, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 227-2-2018

Règlement amendant le règlement 227-2015 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de L'Assomption apportant des modifications à la tarification à l'annexe « C » service de police.

RÈGLEMENT NUMÉRO 246-2018

Règlement relatif à l'imposition d'un taux supérieur pour les transferts immobiliers dont la tranche de la base d'imposition excède 500 000 \$ et à l'imposition d'un droit supplétif.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau de la soussignée situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 11 avril 2018 et publié le 17 avril 2018.

Chanelle Renaud
Greffière adjointe et avocate